



COMMUNIQUE DE PRESSE

13 septembre 2014

Quatre temps forts du conseil du 12 septembre :

- **hommage à Janny COUTTET**
- **contestation du nouveau zonage préfectoral de l'aide à l'investissement locatif**
- **acquisition de l'Observatoire VALLOT par la commune**
- **budget modificatif : un effort confirmé pour le renouvellement de chaussées**

➤ **Hommage à Janny COUTTET : la Maison de la Mémoire et du Patrimoine rebaptisée**

Janny Couttet a été élue municipale à partir de 1989 et a principalement oeuvré en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine de la vallée.

Engagement légitimement couronné par sa nomination au poste de première adjointe en 2011.

La rénovation de l'ancienne Maison Baud de la rue des Moulins aura mobilisé son énergie entre 2006 et 2012, année de son inauguration comme Maison de la Mémoire et du Patrimoine.

Le conseil municipal a été appelé à valider la proposition de rendre hommage à Janny Couttet, brutalement décédée en décembre 2013, en baptisant ce site culturel : « **Maison de la Mémoire et du Patrimoine Janny Couttet** ».

Proposition adoptée à l'unanimité des suffrages.

➤ **Contestation du nouveau zonage préfectoral :**

La préfecture a transmis aux communes de Haute-Savoie fin août 2014 le nouveau zonage déterminant le niveau d'aide à l'investissement locatif et intermédiaire.

En maintenant contre toute attente Chamonix dans la catégorie B2, qui ne reflète aucunement la réalité d'une situation de pression foncière caractérisée, la préfecture envoie un signal très négatif.

Le conseil municipal **conteste fermement cette incohérence et réclame le classement en zone B1**, plus conforme à la réalité de la situation du logement dans la vallée.

il se réserve l'emploi de tout moyen juridique pour parvenir à ce reclassement.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages.

➤ **Acquisition de l'Observatoire Vallot : une démarche patrimoniale**

Suite à la suspension de l'appel à candidature lancé durant l'été 2013, l'Etat a procédé à une réévaluation du bien qui a permis l'exercice par la commune de son droit de priorité quant à l'acquisition de l'Observatoire Vallot.

Cette démarche de la commune s'inscrit dans la volonté de **préserver et valoriser un site patrimonial exemplaire auquel la communauté chamoniarde reste fortement attachée**, qui est aussi le témoignage d'une activité scientifique intense au début du XXe siècle.

Information sans vote.

➤ **Budget modificatif : poursuite des opérations de renouvellement des chaussées**

Le budget général 2015 a fait l'objet d'une décision modificative n°3.

Le principal transfert de crédit concerne l'abondement du poste « renouvellement des chaussées » : **390 000 euros supplémentaires** sont affectées pour réaliser une deuxième série d'opérations d'amélioration des couches de surface avant la saison d'hiver, ce qui porte le budget annuel global de ce poste à **près d'un million d'euros**, dans la lignée des efforts accomplis l'année dernière.

Contact : François-Régis BOUQUIN – fbouquin@chamonix.fr - 06 01 08 15 88